

**MAIRIE DE DEVECEY**  
**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 16 octobre 2015 – 20h00**

**Présent(e)s** : Michel JASSEY, Frédérique MARTIN, Philippe LEGRAND, Valérie SALGADO, Brahim SEDKI, Laëtitia LARROCHE, Mireille CHEVROULET, Ahmed ROUKEB, Nathalie RICHARD, Caroline BRUN, Olivier SAUGET (arrivé au 2<sup>ième</sup> sujet), Roger HANRIOT.

**Absent(e)s** : Sandrine GROSHENRY donnant pouvoir à Frédérique MARTIN, Sébastien PETREMENT donnant pouvoir à Philippe LEGRAND.

**Secrétaire de séance** : Philippe LEGRAND.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu du conseil municipal du 25 septembre 2015.

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour** :

- 1) **Retour de la CDCI sur l'intercommunalité et l'adhésion à la CAGB**
- 2) **Prise de position sur négociations TAFTA**
- 3) **Vente de l'ancienne crèche**
- 4) **Vente de terrains au SYBERT**
- 5) **Débat sur le PADD du projet PLU**
- 6) **Convention avec la médiathèque de Geneuille**
- 7) **Convention avec l'association du Cercle des Lecteurs**
- 8) **Travaux voirie**
- 9) **Indemnité du trésorier**
- 10) **Bail de la paroisse**

1) **Retour de la CDCI sur l'intercommunalité et l'adhésion à la CAGB**

Une réunion de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) s'est tenue le 14 octobre 2015. Elle avait pour but de clarifier les différentes intercommunalités.

Résultat : la commune de Devecey et 7 autres communes de la CCDBB (Cussey-sur-l'Ognon, Geneuille, Chevroz, Bonnay, Merrey-Vieille, Vieille, Venise) intégreront la CAGB à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le nouvel ensemble ainsi constitué comprendra 72 communes pour une population de 190 540 habitants.

Les autres communes membres de la CCDBB seront regroupées avec les communautés de communes du Pays Baumois et de Vaîte-Aigremont.

*Arrivée d'Olivier SAUGET*

## **2) Prise de position sur négociations TAFTA**

Le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement ou TAFTA est un traité devant permettre la création d'une zone de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis. Ce traité aura de grandes conséquences sur les deux marchés.

Le Grand Besançon, Besançon et Serre-les-Sapins ont déjà pris leur position contre le TAFTA.

Un groupe de travail composé de Valérie SALGADO, Laëtitia LARROCHE, Caroline BRUN et Frédérique MARTIN a été constitué pour rassembler toutes les informations nécessaires sur ce sujet afin de permettre à la commune de se positionner.

## **3) Vente de l'ancienne crèche**

Une évaluation financière de l'ancienne crèche située 6 Les Vernes et cadastrée AI 496 d'une superficie de 90 m<sup>2</sup> a été effectuée par le notaire, le service des domaines et l'agence immobilière Guy Hoquet.

La commission d'élus chargée de ce dossier propose de retenir l'estimation financière réalisée par le service des domaines à savoir 135 000 € net vendeur et de donner mandat exclusif à l'agence immobilière Guy Hoquet sous réserve que les diagnostics soient effectués par ses soins et à titre gracieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre la crèche, accepte la proposition de la commission et charge le Maire de signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de la procédure (acte notarié, cadastre, contrat de mandat exclusif...).

## **4) Vente de terrains au SYBERT**

Dans le cadre de son projet d'extension de la déchetterie, le SYBERT souhaite acquérir les parcelles suivantes :

- AK 65, AK 135, AK 66, AK 67, AK 133 correspondantes au terrain de la déchetterie actuelle d'une superficie de 3 657 m<sup>2</sup>,
- AK 63 correspondante au terrain de l'ancienne station d'épuration d'une superficie de 2 996 m<sup>2</sup>,
- AK 64 correspondante au chemin d'accès d'une superficie de 596 m<sup>2</sup>.

La commune a interrogé le notaire et le service des domaines pour évaluer l'estimation financière des parcelles concernées.

La commission d'élus chargée de ce dossier a examiné les différentes estimations et propose au conseil de retenir les recommandations du service des domaines à savoir de vendre les terrains à 9 € le m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre les terrains mentionnés ci-dessus au SYBERT à 9 € le m<sup>2</sup>.

Par conséquent, les terrains seront proposés à la vente au Sybert pour un montant de 65 241 €.

Le Conseil Municipal charge le Maire de signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de la procédure (acte notarié, cadastre...).

## **5) Débat sur le PADD du projet PLU**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) annexé au compte-rendu a été présenté par Valérie SALGADO, Adjointe à l'Urbanisme, suite au travail de la commission urbanisme en partenariat avec Valérie CHARTIER, urbaniste.

Aucune remarque n'a été formulée par les membres du Conseil Municipal.

## **6) Convention avec la médiathèque de Geneuille**

La commune de Geneuille propose de signer avec la commune de Devecey une convention pour la mise en réseau des deux médiathèques de chaque commune. Son objet est de définir les engagements des 2 communes pour le développement des relations d'échange pour la lecture et de définir les modalités d'application de ces relations.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, autorisent, à l'unanimité, le Maire à signer ladite convention pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

## **7) Convention avec l'association du Cercle des Lecteurs**

La convention de gestion de la médiathèque George SAND entre la commune de Devecey et l'association du Cercle des Lecteurs arrive à échéance le 3 décembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de renouveler ladite convention et autorise le Maire à la signer.

## **8) Travaux voirie**

Valérie SALGADO, Adjointe à l'Urbanisme, présente aux membres du Conseil Municipal la liste des travaux de voirie à effectuer en priorité :

- ◆ Rue Sodétal :
  - Travaux SIAC : 16 200 € HT environ.
  - Travaux bordures : devis en attente.
  
- ◆ Vignes du Château :
  - Enduit chaussée léger : 6 000 € HT environ.
  
- ◆ La Roseraie :
  - Réparation des regards : 1 500 € HT environ.
  - Enfouissement des réseaux secs : devis en attente (électricité des particuliers, téléphone et éclairage public).
  - Travaux SIAC : prévision de travaux en attente.
  
- ◆ Route de Geneuille :
  - Trottoirs : 27 500 € HT environ.

Ces travaux seront financés par moitié avec la commune de Chevroz. Une convention sera établie entre les deux communes.

- ◆ Chemin des Criantes :
  - Réfection du bas de la rue jusqu'au 1er virage : devis en attente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, le Maire à engager les travaux et à demander les subventions nécessaires à leur bonne réalisation. Il approuve également la création de trottoirs route de Geneuille et autorise le Maire à signer la convention avec la commune de Chevroz.

## **9) Indemnité du trésorier**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue, à l'unanimité, à Monsieur Nicolas LAPORTE, receveur, l'indemnité de conseil, prévue par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, au taux de 80 % pour l'année 2015. Le montant de l'indemnité s'élève donc à 392.44 €.

## **10) Bail de la paroisse**

Les élus ont fait part à l'unité pastorale de la Dame Blanche de leur intention de ne pas renouveler le bail de location de trois salles communales en l'état pour l'année 2016.

En effet, les 3 salles mises actuellement en location ne seront plus uniquement dédiées au catéchisme mais accessibles à d'autres associations en fonction des disponibilités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les modifications et autorise le Maire à signer la nouvelle convention qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une durée de 3 ans.

Le Maire clôture la séance du Conseil Municipal à 21h06.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*